

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	23	23

Date de convocation 17 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à dix heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu au Centre associatif de Warmeriville, sous la présidence de **Patrice MOUSEL**, Maire.

Présents : **BIANCHI Thierry, BOTTE Sophie, CHARBEAUX Armelle, CHARBEAUX Thimothée, COTTARD Gwenaëlle, COUILLEZ Robert, DAVIAUD Jérôme, DOBIGNY Myriam, DOUSSAINT Nadia, FERY Corinne, GAIDOZ Hervé, GRIFFON Pol, HECQUET Anne, LAURENCE Lanvegin, LO MAURO Joan, LOPES Sébastien, MASSICOT Fabien, MENU Maxime, MOUSEL Patrice, NOEL Sandrine, RICHARD Daniel, SANHAJI Amélie, VIRGINIE Beaudé.**

Absents : .

Représentés : .

Monsieur CHARBEAUX Thimothée a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation des délégués du CNAS
N° de délibération : 16_2026

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
23	0	23	0	0	0

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS),
Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la collectivité au sein de cet organisme,

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit désigner :

- un délégué représentant les élus,
- un délégué suppléant représentant les élus au CNAS en cas de départ du titulaire

Il propose les candidatures suivantes :

- Délégué représentant les élus : MASSICOT Fabien
- Délégué suppléant en cas de départ du titulaire : GRIFFON Pol

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 :

Est désigné en qualité de délégué représentant les élus au CNAS :

- **MASSICOT Fabien**

Article 2 :

Est désigné en qualité de délégué suppléant représentant les élus au CNAS en cas de départ du titulaire:

- **GRIFFON Pol**

Article 3 :

La présente délibération sera transmise au CNAS.

Article 4 :

La présente délibération prend effet immédiatement.

Adopté à la majorité des voix.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits.

Affiché le 23 mars 2026

Pour extrait conforme

Patrice MOUSEL, Maire



Le Maire
Patrice MOUSEL

Patrice MOUSEL
2026.03.26 10:17:26 +0100
Ref:10706180-16143870-1-D
Signature numérique
le Maire